



Return Bids to:
Retourner les soumissions à:
Service Connexion SCP

Demande de proposition (DDP) MODIFICATION

Proposition à: Ressources Naturelles Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Issuing Office – Bureau de distribution

Finance and Procurement Management Branch
Natural Resources Canada
580 rue Booth
Ottawa, ON
K1A 0E4

Title – Sujet Entretien ménager – CanmetÉNERGIE - Varennes	
Solicitation No. – No de l'invitation NRCAN-5000071260	Date
Requisition Reference No. - N° de la demande 175207	Amendment No. – Modification No. 001
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 02:00 PM heure normal de l'Est on – le 16 février 2023	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: Anik.samson@nrca-rncan.gc.ca	
Telephone No. – No de telephone 613-408-3462	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: CanmetÉNERGIE – Varennes Ressources naturelles Canada 1615 boul. Lionel-Boulet Varennes, QC J3X 1S6	
Security – Sécurité Cette demande comporte une exigence de sécurité.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No.:- No. de téléphone: Email – Courriel :	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification **001 - DDP #5000071260** est préparée pour apporter les changements suivants:

Partie 1 – Renseignements Généraux

1.2 Sommaire

Enlever :

1.2.1 La durée du contrat sera d'un (1) an avec l'option de prolongation de la durée du contrat jusqu'à trois (3) périodes supplémentaires de douze (12) mois.

Insérer :

1.2.1 La durée du contrat sera d'un (1) an avec l'option de prolongation de la durée du contrat jusqu'à deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.